



Lyan-NAJ
Karayib

EDF AQUA CHALLENGE MARTINIQUE 2022
DOSSIER D'INSCRIPTION



FICHE INSCRIPTION NAGEUR.SE

EDF Aqua Challenge Martinique 2022

Courses en Eau libre

Remplissez vos informations personnelles :

Femme	Homme	N° Licence 2021/2022
Nom		Club / Entreprise
Prénom(s)		Les non-licenciés devront s'acquitter du paiement d'une licence FFN spécifique Eau Libre au tarif de 10€ (tarif fixé par l'Assemblée Générale de la FFN pour 2021/2022).
Date de naissance		
Représentant.e légal.e (si mineur.e)		

Choisissez votre catégorie :

<input type="checkbox"/> Jeunes (13 ans et moins)
<input type="checkbox"/> Juniors/Séniors (15-24 ans)
<input type="checkbox"/> Maîtres 1 (25-44 ans)
<input type="checkbox"/> Maîtres 2 (45 et plus)

Réglez vos frais d'engagement :

Tarif progressif (voir règlement). Le tarif inclut les moyens mobilisés pour la sécurité et l'organisation des 2 ravitaillements durant la course, la collation donnée à l'arrivée à l'ensemble des participants et la médaille du finisher.

<input type="checkbox"/> En une seule fois via Extranat avant le 10/05
<input type="checkbox"/> En une seule fois par prélèvement bancaire . Joindre impérativement un RIB avec l'IBAN pour le prélèvement et remplir le mandat SEPA en page 2
<input type="checkbox"/> En une seule fois par carte bancaire au local du Longvilliers Club avant le 04/05
<input type="checkbox"/> En une seule fois par espèce au local du Longvilliers Club avant le 04/05
<input type="checkbox"/> En une seule fois par chèque libellé à l'ordre de « Longvilliers Club du Lamentin » avant le 04/05

Fait à

Le

Lu et approuvé par le participant ou son.sa représentant.e légal.e

Signature



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

EDF Aqua Challenge Martinique 2022

Courses en Eau libre

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA *Tous les champs sont obligatoires*

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le LONGVILLIERS CLUB DU LAMENTIN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LONGVILLIERS CLUB DU LAMENTIN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Votre référence unique du mandat vous sera communiqué.

DÉBITEUR (TITULAIRE DU COMPTE BANCAIRE)

Nom	Prénom
Adresse	
Complément	
Code Postal	Ville
Pays	

CRÉANCIER

Nom du créancier : Longvilliers Club du Lamentin
N°ICS : FR761010700191
Adresse du créancier : Quartier Petit Manoir 97232 Le Lamentin
Type de paiement : paiement récurrent

Tarif progressif (voir règlement). Les non-licenciés devront s'acquitter du paiement d'une licence FFN spécifique Eau Libre au tarif de 10€.

COORDONNÉES DU COMPTE À DÉBITER

N° d'identification international du compte bancaire – IBAN (*International Bank Account Number*) :

Code International d'identification de votre banque – BIC (*Bank Identifier Code*) :

Domiciliation

Fait à

Le

Signature du titulaire

Signature du co-titulaire (si nécessaire)



CERTIFICAT MÉDICAL

EDF Aqua Challenge Martinique 2022

Courses en Eau libre

Je soussigné.e, Docteur,

Inscrit à l'ordre des médecins de

Sous le numéro :

Certifie avoir examiné, ce jour :

Madame Monsieur

Nom

Prénom(s)

Né.e le

Demeurant à

et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre indication à :

La pratique en compétition de la natation en mer et à l'effort prolongé en milieu naturel :

De 500m à 3000m en mer (Le Prêcheur/Saint-Pierre)

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage un dossier d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation même ponctuelle , de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à

Le

Cachet et signature du Docteur :



RÈGLEMENT SPORTIF

EDF Aqua Challenge Martinique 2022

Courses en Eau libre

Article 1 – Date, Lieu, Public, Format

Les courses de l'**EDF Aqua Challenge Martinique** sont organisées par Le **Longvilliers Club du Lamentin**. L'EDF Aqua Challenge Martinique propose pour sa première édition trois distances :

1 • Une course d'eau libre de 3 000 m, la « L » GRAND PUBLIC :

Cette épreuve est ouverte à toute personne de 12 ans et plus. Le départ est donné à **15h00 le samedi 21 mai à Saint Pierre**.

2 • Une course d'eau libre de 2 000 m, la « M » GRAND PUBLIC :

Cette épreuve est ouverte à toute personne de 10 ans et plus. Le départ est donné à **15h15 le samedi 21 mai à Saint Pierre**.

3 • Une course d'eau libre de 1 000m, la « S » GRAND PUBLIC :

Cette épreuve est ouverte à toute personne de 10 ans et plus. Le départ est donné à **15h30 le samedi 21 mai à Saint Pierre**.

4 • Une course d'eau libre de 1 000m, la « XS » GRAND PUBLIC :

Cette épreuve est ouverte à toute personne de 10 ans et plus. Le départ est donné à **15h45 le samedi 21 mai à Saint Pierre**.

- **Une course d'eau libre de 10 000 m, LYAN-NAJ' KARAYIB :** Voir règlement particulier.

Article 2 - Les inscriptions et droits d'engagement

Les inscriptions sont prises en compte exclusivement accompagnées du paiement d'un droit d'engagement de :

- **10€ par nageur pour la « XS » ;**
- **15€ par nageur pour la « S » ;**
- **20€ par nageur pour la « M » ;**
- **30€ par nageur pour la « L » ;**
- **L'achat d'une licence promotionnelle « Eau Libre » valable 12 mois de date à date, d'un coût de 10€ pour les nageurs encore non licenciés FFN.**

Le tarif « non-licencié » comprend l'inscription à l'EDF Aqua Challenge ainsi qu'une licence promotionnelle « Eau Libre » Fédération Française de Natation assurant le nageur sur l'ensemble des épreuves d'eau libre auxquelles il participe.

Les licenciés FFN renseignent leur numéro de licence lors de l'inscription sur le site dédié.

Les dossiers incomplets ne sont pas acceptés.

Les inscriptions sont à remplir **sur le site du club et au plus tard le 10 mai 2022**.

Article 3 – Marquage

Un numéro d'engagement est attribué à chaque engagé. Les numéros sont marqués sur les mains et épaules des nageurs sur le site de départ. Chaque nageur reçoit la veille ou le matin de la course sur le site de départ, un bonnet de natation aux couleurs de la course nagée. Le port de ce bonnet est obligatoire pendant la compétition.

Article 4 – Départ

Le port du bonnet EDF-Aqua challenge est obligatoire

A - Les nageurs se rendront sur le site de départ, ponton de la ville de St Pierre, par leur propre moyen de locomotion, et sous leur propre responsabilité.

B - Le départ est donné dans l'eau :

Les nageurs n'entrent dans l'eau que sur injonction du directeur de course.

Le départ sera donné par le juge arbitre dans l'eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le directeur de course de manière visible et auditive et sans aucune possibilité de faux départs. Toute tentative de faux départs entraînera la disqualification du nageur.

Les nageurs ne devront pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité entraînera la disqualification du nageur auteur de ces faits.

Article 5 – Equipements

Tous les équipements d'aide à la nage et à la flottaison (tubas, palmes, pull-boy...) sont interdits pour l'ensemble des courses. Une dérogation à ce point de règlement pourra être octroyée aux nageurs handisports.

Article 6 – Sécurité dans l'eau

A - La surveillance et la sécurité des courses sont assurées comme suit

- **Kayaks, jet-skis, bateaux à moteur pour la sécurité rapprochée ;**
- **D'autres personnes volontaires peuvent être associées à la sécurité.**

IMPORTANT : Toute autre embarcation d'accompagnement devra se tenir en dehors des parcours et obéir strictement aux injonctions des bateaux officiels, l'itinéraire de la course étant strictement réservé à la manifestation, à l'exclusion des autres embarcations.

B - Tout nageur qui voudra ou aura besoin d'aide fait signe en levant le bras. L'embarcation la plus proche se portera au plus vite à son secours. Un nageur qui aura pris place dans une embarcation ou qui aura pris appui sur une embarcation, même pour une durée minime, est considéré comme ayant abandonné et ne peut reprendre la course.

Le responsable de la sécurité de la course peut contraindre un nageur à abandonner et à monter sur une embarcation en cas de fatigue extrême manifeste ou dans le cas de dépassement du temps limite indiqué aux dispositions spécifiques à chaque course.

C - L'arrivée :

Les nageurs doivent impérativement toucher la plaque d'arrivée, passant devant le juge à l'arrivée en place.

Article 7 – Parcours – Temps limite :

Les concurrents doivent respecter le plan de parcours, ainsi que les passages obligatoires matérialisés sur l'eau.

Le parcours sera définitivement arrêté le matin de l'épreuve en fonction du plan d'eau. Il sera communiqué par le juge arbitre aux nageurs 15 minutes avant le départ de la course.

Le parcours doit être réalisé en un temps limite :

- **De 30 min maximum pour la « XS » et la « S » ;**
- **De 45 min maximum pour la « M » ;**
- **De 1h30 maximum pour la « L ».**

Tout nageur qui dépasse ce temps maximal, ou qui au regard de la distance restant à parcourir est susceptible de le dépasser, sera arrêté. Il sera classé parmi les forfaits de l'épreuve.

Article 8 – Classement, Podiums :

Il est établi pour chaque course un classement par sexe, et par catégorie d'âges. Les catégories seront les suivantes :

- **Open (toutes catégories) ;**
- **Jeunes (14 ans et moins) ;**
- **Juniors/Séniors (15-24 ans) ;**
- **Maitres 1 (25-44 ans) ;**
- **Maitres 2 (45 et plus).**

Seul le temps du chronométrage officiel est pris en compte.

Article 9 – Droit à l'image et acceptation du règlement

Chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'EDF Aqua Challenge en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation à l'EDF Aqua Challenge implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant ou par son représentant légal s'il est mineur, du présent règlement.

Article 10 – Règlement des litiges, restriction de participation, annulation de la course

Le comité organisateur se réserve le droit de régler, sans appel, avec le juge Arbitre, tous les litiges, de limiter les inscriptions pour des raisons de sécurité, de modifier les parcours, les horaires en cas de mauvais temps, voire même d'annuler l'épreuve (température de l'eau, qualité de l'eau, surface du plan d'eau perturbée, vent, orage) sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents.

Le directeur de course et/ou le juge arbitre peuvent prendre toute décision, non expressément prévue au présent règlement, il peut notamment :

- Refuser toute inscription qu'il jugera non-conforme ;
- S'opposer au départ de tout concurrent n'étant pas manifestement en état physique d'effectuer la course ;
- Arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course ;
- Disqualifier et sortir de l'eau les concurrents ayant eu des gestes ou comportements dangereux ou antisportif.

Article 11 – Respect et adaptation du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement si la législation ou le principe de précaution et de sécurité l'imposait.

Fait à

Le

Lu et approuvé par le participant ou son représentant légal

NOM(S)

PRÉNOM(S)

SIGNATURE



Lyan-NAJ
Karayib